



Droit de visite enfants

Par chaton

Bonjour,

moi et mon ex compagne avons un jugement provisoire me fixant un droit de visite à un weekend sur 2 et la moitié des vacances, en attente d'une enquête sociale qui à lieu en ce moment.

Je dois récupérer mes enfants vendredi à la sortie de classe jusqu'à lundi soir 18h comme lundi est férié.

J'ai appris aujourd'hui par l'association de médiation que la maman sera en vacances la semaine prochaine et donc j'ai envoyé un message à la maman pour savoir si je peux garder les enfants la semaine étant donné qu'elle ne sera pas là.

La maman ne veut pas et elle m'ordonne de ramener les enfants aux grands parents le lundi soir.

Suis-je en droit de garder mes enfants alors que la mère ne sera pas là pour les récupérer et d'autant plus qu'elle ne sera pas là de la semaine non plus?

Par Indigo

Bonjour Chaton,

"Suis-je en droit de garder mes enfants alors que la mère ne sera pas là pour les récupérer et d'autant plus qu'elle ne sera pas là de la semaine non plus?"

Non. Vous devez vous conformer à la décision rendue.

Concernant l'enquête sociale, surtout aucun dénigrement, aucunes critiques de la mère : dans le cas contraire, le rapport d'enquête sociale pourrait vous desservir, étant précisé que le magistrat risque de ne pas apprécier.

Lorsque les enfants sont influencés par l'un ou l'autre des parents, l'enquêtrice sociale est parfaitement apte à s'en apercevoir (lors de l'audition des enfants) elle se devra d'en faire état dans son rapport.

En règle générale 9 fois sur 10, le magistrat entérine l'avis de l'enquêtrice sociale, à cette différence près qu'un rapport çà se combat (conclusions en ouverture de rapport)

Cdt,